

# AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE EN PAYS FOYEN



Centre Intercommunal  
d'Action Sociale

 PaysFoyen

Communauté de Communes

# SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Pour favoriser le maintien à domicile des **personnes âgées, handicapées**, ou connaissant une **perte d'autonomie passagère**, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du CIAS du Pays Foyen propose des services d'aide à domicile assurés par des auxiliaires de vie et aides à domicile diplômés et formés.



Aider ou accompagner au lever et/ou au coucher



Aider à la prise de médicaments



Préparer les repas, surveiller ou aider à la prise de repas



Aider ou accompagner à la toilette, à l'habillage, au change



Réaliser l'entretien courant du logement



Réaliser ou accompagner lors des courses



Maintenir l'autonomie et conserver le lien social



Assurer l'entretien du linge (lavage, repassage)

**Intervention 7 jours sur 7** y compris les jours fériés de 8h à 20h

Il est possible, pour ces services, de bénéficier d'une aide financière allouée soit par le Département (APA, PCH), les caisses de retraite ou les mutuelles. Cette aide est calculée en fonction du niveau de dépendance et des revenus du bénéficiaire.

*Nous sommes à votre disposition pour vous aider lors de la confection des dossiers et la mise en place des prestations.*



Charte nationale  
**qualité**  
SERVICES À LA PERSONNE

DÉDUCTION  
FISCALE DE  
**50 %**

## Les avantages

- Pas de contraintes liées au statut d'employeur : les aides à domicile sont salariées du CIAS
- Le personnel est formé et encadré par des professionnels
- Un planning mensuel vous est remis et vous êtes avertis à l'avance des éventuelles modifications
- Le remplacement du personnel absent est assuré
- Une coordination permanente avec les autres intervenants et professionnels de santé à domicile est assurée
- Les prestations facturées sont déductibles des impôts ou permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% des montants payés
- Les prestations peuvent être réglées par CESU (Chèque Emploi Service Universel)

## LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



Les repas sont livrés à votre domicile entre 8h et 12h et peuvent être déclinés selon vos besoins. Il est également possible de réaliser des repas adaptés aux personnes diabétiques ou nécessitant un régime pauvre en sodium, sur prescription médicale.

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de Pellegrue (SIC).

**Le repas du midi comprend** un potage, une entrée, un plat (viande ou poisson et accompagnement) / un fromage ou un laitage, un dessert ou un fruit et un morceau de pain

Un **complément dîner** (potage, fromage et dessert) peut être livré en même temps que le repas du midi.

La livraison débute 48 heures après l'adhésion.

Pour connaître les tarifs, contactez-nous.

Pour toute demande de renseignement ou de mise en place de prestation, contactez-nous :

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS FOYEN

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile  
Impasse de la résidence Gratiolet

33220 PINEUILH

Tél. 05 24 24 15 03 • [cias@paysfoyen.fr](mailto:cias@paysfoyen.fr)

